



CCIG info

Bulletin d'information
de la Chambre de commerce,
d'industrie et des services
de Genève

Climat

Le Plan climat cantonal 2030 adopté par le Conseil d'Etat ne doit pas pénaliser les entreprises locales. ► PAGE 4

Marché de l'emploi

L'Office cantonal de l'emploi propose diverses allocations d'aide au recrutement, souvent méconnues. ► PAGE 5

Mobilité

Taxer la mobilité pour décongestionner les infrastructures de transport? Le point sur la question. ► PAGE 7

REMI(COM)

LOCAUX COMMERCIAUX - COMMERCE - ENTREPRISES

LE SPÉCIALISTE EN TRANSMISSION
D'ENTREPRISES

www.remicom.com - 022 700 22 22

Nous créons votre société en Suisse
pour seulement CHF 999.-

STARTSARL.ch



BESOIN D'ARGENT
POUR VOTRE ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE ?

www.creditprofacile.ch

Fiscalité

Initiative « 99 % » : 100 % arbitraire et nuisible

Le peuple suisse sera amené en septembre prochain à se prononcer sur l'initiative dite « 99 % », lancée par la jeunesse socialiste et soutenue par la gauche. Ce texte prévoit d'imposer à 150 % la part du revenu du capital dépassant un montant défini. En d'autres termes, il s'agit d'imposer, en plus du montant du revenu, un revenu supplémentaire fictif qui n'est pas perçu par le contribuable. Le mécanisme toucherait un grand nombre d'entreprises, dès lors qu'elles seraient transmises ou vendues. Seraient ainsi particulièrement affectées les entreprises de taille moyenne, en particulier les entreprises familiales et les jeunes pousses, mais aussi les petits investisseurs, les propriétaires immobiliers et les exploitations agricoles.

Photo by emil kalibradov on unsplash



Des conséquences plus étendues qu'annoncé

Les initiants définissent très vaguement les revenus du capital qui seraient concernés. Les milieux potentiellement touchés ne savent donc pas ce qui les attend. L'initiative toucherait bien au-delà du 1% des Suisses les plus riches. De larges pans de l'économie helvétique, notamment les start-ups, les petits investisseurs, les propriétaires d'immeuble et le secteur agricole passeraient à la caisse.

En cas d'acceptation de l'initiative, les revenus du capital seraient à l'avenir surimposés dans toute la Suisse. S'ajoutant à un lourd impôt sur la fortune, l'imposition à hauteur de 150% des revenus du capital représenterait une charge excessive pour les entrepreneurs, qui se verraient contraints de prélever continuellement de la substance dans leur entreprise. Les investissements s'en trouveraient donc entravés. Les start-ups, pour leur part, recourent fréquemment à

la remise de parts de la société au lieu du paiement des salaires dans leurs phases initiales. Les employés se verraient donc imposés lourdement sur un revenu qui ne se matérialise souvent qu'après plusieurs années. La Suisse perdrait, ainsi, ses atouts en tant que site d'implantation de start-ups. Autre catégorie affectée : les agriculteurs, lors de la transmission d'une exploitation agricole, qui se passe souvent au sein de la même famille.

suite page 2

Guichet-conseil Covid

Aide administrative et juridique :
prenez rendez-vous!



Pour faciliter la sortie de crise, la CCIG et la CVCI ouvrent un guichet gratuit, à Genève et à Lausanne, pour répondre aux questions urgentes des entrepreneurs et indépendants.

- Quels sont les types d'aides financières et leurs conditions d'obtention ?
- Quelles sont les possibilités d'une prise en charge des pertes de revenus d'indépendant (APG) ?
- Quelles mesures de protection appliquer aux collaborateurs et aux clients ?

Consultation gratuite de 30 minutes, par téléphone, visio-conférence ou en présentiel.

Attention, ce guichet est ouvert jusqu'à mi-juillet seulement!

CVCI
CHAMBRE VAUDOISE
DU COMMERCE ET
DE L'INDUSTRIE

CCIG
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

ALEXANDRA RYS
Directrice communication



L'aménagement urbain impose la densité, mais elle sera intelligente

La mise à l'enquête publique du Plan localisé de quartier (PLQ) Acacias 1, début juin, a de quoi réjouir. C'est un rouage important du PAV qui se met en mouvement. De plus de 157 000 m², ce périmètre, qui couvre le secteur compris entre la caserne des Vernets et l'Etoile, vient compléter les PLQ déjà en force de la caserne des Vernets et celui dit Etoile 1 ; à eux trois, presque tout le front nord de la route des Acacias aura ainsi été planifié.

Ce PLQ a été conçu comme un nouveau quartier « tout compris », dans une mixité de typologies d'espaces et de bâtiments de bon aloi. Tout d'abord, la densité y est (plutôt) élevée, c'est-à-dire identique à celle du centre-ville : c'est à saluer dans la mesure où les besoins, en logements notamment, n'ont pas faibli. La CCIG l'a souvent dit : « Construire la ville en ville » reste d'actualité pour qui veut préserver le sol. Des bâtiments de grande hauteur peuvent répondre au double objectif de densifier et d'économiser du terrain. Dans le cas d'espèce, les hauteurs prévues varient, afin d'éviter la monotonie d'une ligne d'horizon uniforme.

Une large place est faite aux éléments naturels, notamment avec la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize. L'accent est également mis sur la création d'espaces ouverts végétalisés. Inutile de préciser que la plantation de centaines d'arbres – le marqueur, désormais, de toute politique d'aménagement urbain – est également à l'agenda. De même, selon les principes fixés pour l'ensemble du PAV, la mobilité douce est favorisée et le PLQ Acacias 1 ne comporte pas de stationnement pour véhicules privés en surface.

Le PLQ, rappelons-le, est un plan d'affectation dont la fonction première est de définir là où on peut bâtir et là où on ne peut pas. L'image présentée au travers de celui mis en consultation paraît globalement satisfaisante. Seule une urbanisation repensée pourra répondre aux défis actuels. Mais il n'y aura pas « tout pour tout le monde ». Autrement dit, il ne pourra pas y avoir simultanément des voiries dédiées au trafic privé et aux mobilités douces et des espaces verts généreux et et... Des arbitrages devront donc être faits et des habitudes vont devoir changer. On risque d'en reparler à l'occasion de la mise en consultation de la révision du Plan directeur cantonal.

* Pour un rappel des axes directeurs du PAV et un rappel des étapes, voir CCIGinfo n°7 de juillet-août 2019

ÉDITORIAL

► suite de la page 1

Pas de prise en compte de la capacité économique

Le texte imprécis de l'initiative et les interprétations de ses auteurs trompent les citoyens. Une taxation de 150 % ne respecte pas les principes fondamentaux de la Constitution ; celle-ci stipule en effet que l'imposition doit respecter la capacité économique du contribuable. L'ajout de revenus fictifs à l'imposition est en violation flagrante avec ce principe. Par ailleurs, l'initia-

tive ne précise pas ce que l'on entend par « revenus du capital ». Les électeurs devraient se prononcer les yeux fermés et les entreprises potentiellement touchées ne sauraient pas à quoi s'attendre.

Une initiative qui prolonge la crise économique pour les PME

Alors que la pandémie de coronavirus touche de plein fouet l'économie et les entreprises, l'acceptation

de cette initiative mettra à rude épreuve la viabilité de nombreuses PME. Il est d'autant plus important, en cette période particulièrement morose, d'éviter d'accroître la charge fiscale qui pèse sur les entreprises. Des milliards de francs sont aujourd'hui déboursés pour préserver les PME d'issues fatales. La mise en œuvre de ce texte reviendrait à reprendre d'une main ce que l'autre main avait consenti à donner. ■

■ Taxe professionnelle

Une taxe napoléonienne « bonne à partir »

Une initiative populaire cantonale a été lancée à la mi-avril pour abolir la taxe professionnelle communale (TPC). Près de 4400 signatures* doivent encore être récoltées d'ici à la mi-août pour que l'objet puisse être soumis en votation devant le peuple.

Interview de Michael Andersen, conseiller en fiscalité d'entreprise et membre du Comité d'initiative.



Quel type de fiscalité représente la TPC et comment expliquer une telle survivance de l'époque napoléonienne ?

Malgré cette dénomination existant depuis 1887, la TPC n'est pas à proprement parler une taxe, qui en général a une affectation précise. Il s'agit bien d'un impôt, qui n'a plus la raison d'être qu'il avait au début du 19^e siècle, à savoir la contribution des patentes. Genève est d'ailleurs le seul canton à appliquer encore un tel impôt sur les entreprises, quelle que soit sa situation. L'adoption récente de la réforme RFFA, et le manque à gagner induit, sert d'argument aux partisans de la TPC, mais son maintien ne se justifie de toute façon pas.

Quelles sont les entreprises concernées et selon quels critères est fixé son montant ?

La TPC concerne toute entreprise générant un revenu, du petit indépendant à la multinationale, avec de rares exemptions prévues. Le calcul du montant s'opère sur la base de coefficients applicables au chiffre d'affaires, mais aussi aux loyers commerciaux, aux intérêts financiers ou au nombre d'employés (montant fixe de 10 francs par collaborateur). En fonction du domaine d'activités, on peut devoir payer un coefficient de 0,2 à 6 pour mille de ses revenus !

La TPC s'applique selon le principe dit du « praenummerando » bisannuel : qu'est-ce que cela signifie ?

C'est le terme technique pour dire que l'on tient compte du niveau d'activités des deux années précédentes. Par exemple, en 2021, on sera taxé sur la base des exercices 2019 et 2020, et la prochaine taxation surviendra en 2022. Un décalage par rapport à la réalité du moment d'autant plus difficile à supporter lors d'une crise comme celle du Covid.

Peut-on remplacer la TPC sans recréer un nouvel impôt ?

Oui, car même si l'on envisage une nouvelle imposition, par exemple sur les transactions digitales, il n'y a aucune obligation de le faire ainsi. C'est au pouvoir politique communal de décider comment il veut assumer ses charges ou prestations sociales, jusqu'alors financées par la TPC.

Pourquoi prévoir une mise en œuvre seulement en 2027 ?

La suppression d'un impôt ne peut s'opérer sans une réflexion préalable pour trouver d'autres sources de revenus ou de réductions de dépenses. Quant à la date de 2027, elle a été décidée en tenant compte des deux ans que prendrait le processus d'adoption et d'un délai raisonnable d'application.

Des communes très diversement impactées

En principe, les rentrées fiscales communales proviennent des impôts sur les personnes physiques, puis morales, et en troisième lieu de la TPC. Cette perception assure en moyenne 10 % de ces rentrées. Le quart des 45 communes genevoises, sans surprise les plus riches à l'instar de Genthod, Troinex ou Cologny, ne perçoivent pas la TPC. À l'inverse, les trois quarts restants, surtout les communes urbaines, suburbaines ou rurales, les perçoivent. En 2016, la Ville de Genève a touché 115 millions de francs de TPC sur 852 millions d'impôts. Carouge a touché 14 millions, davantage que l'impôt sur les bénéficiaires et le capital. Dans la suite du classement, on trouve Meyrin avec 13,7 millions, Vernier avec 10 millions, Plan-les-Ouates avec 9,5 millions et Lancy avec 7,4 millions.

* Une feuille de signature est encartée dans ce journal.

SPGI COMMERCIAL
PROPERTY
ADVISORS

QUARTET

Genève | Rue de Lyon 114-120

Bureaux et ateliers de 60 à 6'000 m²
Arcades au rez-de-chaussée de 50 à 600 m²
Campus mixte avec spacieuses cours arborées
Hôtel, fitness, café et restaurant
Desserte logistique de plain-pied
Monte-charges de 4T
Dès CHF 200.-/m²/an, disponibilité immédiate
www.quartet.ch

SPGI Geneva SA geneva.spgi.ch
Arnaud Paccalin 022 707 46 67 | apc@spgi.ch

À louer

Au cœur des
Charmilles
surfaces industrielles,
artisanales,
administratives &
commerces de
proximité

IN ASSOCIATION WITH
CUSHMAN &
WAKEFIELD

© Adrien Barakat

Gouvernance CCIG

Un panel représentatif de l'économie genevoise

Le Conseil économique de la CCIG est élu par l'Assemblée générale, qui a lieu chaque printemps. Il se compose de 25 Membres, issus des différents secteurs représentatifs de l'économie genevoise. Il se distingue de l'autre entité de gouvernance, le Comité, présenté dans le CCIGinfo n° 6 de juin 2021.



À travers votre participation au Conseil économique, que souhaitez-vous apporter ?

La vision et les spécificités des multinationales mais aussi de toutes les sociétés et associations qui les supportent.

Quel est le thème ou l'initiative qui vous tient à cœur et que vous souhaiteriez voir défendre par la CCIG ?

Une société qui allie la compétitivité économique supportée avec une responsabilité sociale et environnementale engagée. Je crois à un modèle d'affaire inclusif qui collabore avec toutes ses communautés afin de développer ses activités, tout en répondant activement aux besoins sociétaux essentiels et en préservant l'environnement. ■

Lors de la 156^e Assemblée générale de la CCIG, **François ROHRBACH**, directeur général de Firmenich SA, a été nommé au Conseil économique, en remplacement de Stéphane Fallot. En 2020, les sept nouveaux membres de ce Conseil avaient répondu, dans le CCIGinfo de juin dernier, à deux questions. François Rohrbach s'est prêté à l'exercice.

Qui sont les membres du Conseil économique de la CCIG ?



Sébastien AESCHBACH
Chaussures Aeschbach SA
Directeur



Pia EFFRONT
Ecole Moser SA
Directrice générale adjointe, membre du Conseil d'administration



Pierrick LEPRINCE
Swiss Risk & Care
CEO et administrateur



Ron AUFSEESSER
Maus Frères SA
Directeur, service juridique



Fabrice EGGLEY
m3 GROUPE
Directeur Communication et relations extérieures



Pierre-Alain L'HÔTE
Prelco SA
Administrateur délégué



Marie BARBIÈRE-MÜLLER
Société Privée de Gérance SA
Responsable Stratégie



Livio ELIA
Eskenazi SA
Directeur général



Raymond LORETAN
Swiss Medical Network SA
Président du Conseil d'administration



Christophe BARMAN
Loyco
Fondateur



Olivier EMCH
Executive Travel SA
Directeur général et administrateur



Carole NACHBAUER
Credit Suisse (Suisse) SA
Responsable Clientèle PME Genève Corporate Banking



Philippe BENTELE
Rolex SA
Directeur adjoint



Antonio GAMBARDELLA
Fongit
Directeur



Xavier PATRY
Union maraîchère de Genève
Directeur général



Eveline BRECHTBÜHL
Somatra SA
CEO et administratrice



Christèle HISS HOLLIGER
Banque Pictet & cie SA
Equity Partner, Head of Human Resources (Pictet Wealth Management)



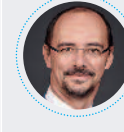
Valérie PICTET BENOIT
Fidepar SA
Directrice



Alexandre DE RAEMY
Media One Group
Directeur général



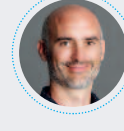
Samuel KOENIG
Hôtel Holiday Inn Express Geneva Airport
Directeur



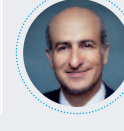
Olivier STRAUB
MSC Group
Group Government Affairs Officer



Philippe ECHENARD
Société Coopérative Migros Genève
Directeur général



Fabrice LÉGER
Idéative S.à.r.l.
Associé



Nicolas TAMARI
Sucafina SA
CEO

Pour une prospérité économique et durable, le Diagnostic Durabilité

Vous souhaitez intégrer les objectifs de durabilité dans votre stratégie d'entreprise mais ne savez pas par où commencer ?

La CCIG vous propose deux options :

- Des services à la carte (Diagnostic de performance environnementale, Eco-innover son modèle d'affaire, Empreinte carbone).
- Deux demi-journées d'atelier de sensibilisation, en petit groupe

Pour en savoir plus : www.ccig.ch/diagnostic-durabilite



V O L V O

Volvo V60 Recharge for Business.

Pour le travail. Pour la famille. Pour le climat.

Découvrez la Volvo V60 Recharge for Business, une motorisation plug-in hybrid efficace et des équipements premium de série à un prix avantageux pour les clients commerciaux.

À PARTIR DE **CHF 51'500.-HT***

Plus d'informations sur : andre-chevalley.ch/promotion/v60-recharge-for-business

*Volvo V60 Recharge Plug-in Hybrid T6 eAWD AT Inscription 253+87 ch/186+65 kW. Prix catalogue CHF 80 010.- moins prime Recharge for Business CHF 24 544.- = CHF 55 466.- TVA. incl. / 51 500.- TVA excl. Consommation moyenne de carburant: 1.9 l + 15.8 kWh, Emissions de CO2: 42 g/km. Catégorie d'efficacité énergétique: A. Volvo Swiss Premium® avec service gratuit pendant 10 ans/150 000 kilomètres, garantie constructeur pendant 5 ans/150 000 kilomètres et réparations pour cause d'usure pendant 3 ans/150 000 kilomètres (au premier des termes échus). Valable uniquement pour des clients commerciaux. Offre valable jusqu'à révocation et limitée à 300 unités. Valable uniquement chez les concessionnaires participants. Le modèle présenté dispose évent. d'options et accessoires proposées contre supplément.



Commerce international

La durabilité environnementale, une priorité pour le commerce international

Pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux, une coopération entre tous les acteurs, Etats, société civile, monde de la recherche et secteur privé, est indispensable. Or, les entreprises disposent de multiples moyens pour faire évoluer leurs affaires tout en contribuant positivement – et souvent très significativement – aux objectifs communs de l’humanité.

C’est ainsi que la CCIG et la Chambre de commerce internationale (ICC) ont lancé une série de webinaires pour parler de grands thèmes actuellement traités au sein des organisations internationales et souligner cette interdépendance. Le premier événement a eu lieu le 6 mai et s’intitulait **Trade and Environmental Sustainability**. Son introduction a permis à **Vincent Subilia**, directeur général de la CCIG, de rappeler que la Chambre de commerce propose de nombreux services aux entreprises, dont un Diagnostic Durabilité*.

Des conférences ciblées

Après que **Thomas Pletscher**, secrétaire général d’ICC Suisse, ait noté que le commerce international, frappé de plein fouet par la pandémie, a su faire preuve de beaucoup de résilience, la parole est donnée à **Didier Chambovey**, chef de la Mission permanente suisse auprès

de l’OMC et de l’AELE. Ce dernier souligne d’emblée que tant l’activité que l’inactivité humaines ont des impacts sur les changements climatiques. Fort de ce constat, il s’agit de partager les bonnes pratiques auprès des entreprises de façon coordonnée à l’échelle internationale, car ce n’est qu’ensemble que les partenaires peuvent agir efficacement. Dans le cadre de l’OMC, plusieurs réunions telles que M12 (« Twelve ministerial conferences ») ou les « Trade and Environmental Sustainability Structured Discussions » sont prévues, réunissant pays membres de l’OMC (dont la Suisse), organisations internationales et acteurs des mondes privé, académique et civil. Elles devraient déboucher sur des déclarations, notamment au sujet de la pollution par le plastique et des carburants fossiles, tous deux des enjeux environnementaux majeurs.

Le climat, un investissement à ne pas différer

À son tour, **Crispin Conroy**, observateur permanent de l’ICC auprès des Nations Unies à Genève, indique que la Chambre de commerce internationale tient beaucoup à rappeler – elle en a fait une priorité – que le climat est l’affaire de tous. Il cite des initiatives telles que la Coalition pour le Climat de l’ICC ou la tenue de la 26^e conférence annuelle de l’ONU sur le climat en novembre 2021. Le fait d’avancer des objectifs concrets via un agenda de la biodiversité ou d’émettre des recommandations pour une économie circulaire sont autant de leviers à actionner sans tarder, rappelle Crispin Conroy. Chercheuse principale au Global Governance Center du Graduate Institute Geneva, **Carolyn Deere Birkbeck**, ajoute qu’il existe bien un « Green Trade Agenda » pour le commerce mais qu’il y a encore loin jusqu’à sa concrétisation. Or, un

statu quo n’est plus viable en raison des trois crises qui s’entrecroisent : la crise du climat, celle de la pollution et celle de la diminution de la biodiversité. Malgré les innombrables sollicitations à agir, il reste trop d’attentisme et de manque d’engagements, déplore-t-elle malgré son optimisme.

Les entreprises privées ne sont pas en reste

En guise de témoignage, **Clara Millard Dereudre**, directrice exécutive de Smart City, présente ce projet de ville intelligente qui se situe au cœur de la stratégie de SIG. Il vise à offrir aux habitants une qualité de vie élevée tout en maintenant à un niveau minimal la consommation des ressources. Pour cela, la contribution de tous les acteurs (habitants, fondations, entreprises, start-ups, universités...) est nécessaire. Et c’est en agissant tant sur la production que sur la consommation des ressources, à la

croisée des disruptions technologiques et énergétiques actuelles, qu’un tel écosystème durable pourra se réaliser.

Enfin, **Matthew Kilgarriff**, directeur Responsabilité sociale chez Richemont, présente les moyens par lesquels le groupe horloger s’implique dans les questions environnementales. Par exemple en instaurant des codes de conduite et en faisant partie de clubs tels que le « UN Global Compact », qui permet aux compagnies de parler un langage commun, et le « Responsible Jewellery Council », qui fixe des règles très strictes pour toute la chaîne d’approvisionnement. Le groupe Richemont a pris une série d’engagements environnementaux, comme celui de n’utiliser dès 2025 que de l’électricité de provenance durable. ■

* Voir sous : www.ccig.ch/Diagnostic-durabilite.

Climat

Un Plan urgent, mais sans précipitation(s) !

Le Conseil d’Etat a déclaré le 4 décembre 2019 l’urgence climatique. En substance, il a pour ambition de réduire de 60 % les émissions de gaz à effet de serre d’ici 2030 par rapport à leur niveau en 1990, et vise la neutralité carbone en 2050.



Le 2 juin dernier, le Conseil d’Etat a adopté le Plan climat cantonal 2030 – 2^e génération (PCC 2030*). Ce dernier a pour ambition de contribuer à la réalisation de l’Objectif de développement durable des Nations Unies n° 13 : « Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». Ce document d’orientation a pour vocation de proposer une vision ainsi que de faciliter et d’accélérer la conver-

gence des politiques publiques genevoises vers les nouveaux objectifs climatiques. Le PCC 2030 regroupe 41 mesures articulées autour de 7 axes stratégiques : énergie et bâtiments, mobilité, biens de consommation, aménagement du territoire, santé, espaces naturels et biodiversité, accompagnement au changement et soutien des acteurs.

La CCIG a d’ailleurs eu l’occasion de se prononcer, en novembre 2020, sur le PCC 2030 lors d’une consultation au sein du Conseil du développement durable. Elle soutient la démarche globale qui vise à atteindre les 17 Objectifs du développement durable 2030 tels que définis par l’ONU et est convaincue que l’on ne peut pas construire un monde meilleur sans solutions économiques. Néanmoins elle souligne que les mesures permettant de

réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ne peuvent pas se faire au détriment de l’économie, mais uniquement en collaboration étroite avec les entreprises.

Des mesures parfois trop imprécises

Quant aux mesures proposées par le PCC 2030, la CCIG regrette que les émissions indirectes, à savoir celles qui découlent des consommations de matériaux et des processus nécessaires à la production des biens et des services importés, fassent partie intégrante du champ d’action. Elle s’est par ailleurs opposée à ce que le trafic aérien soit pris en compte dans le PCC 2030. En effet, fixer des objectifs de réduction des gaz à effet de serre liés au trafic aérien est totalement contradictoire avec les prescriptions fédérales en place. La

CCIG s’est également opposée à la tarification de la mobilité basée sur son impact environnemental. À l’heure actuelle, il est parfaitement illogique d’imposer une tarification de la mobilité au niveau d’un seul canton. Cela créerait une distorsion de la concurrence avec les entreprises des autres cantons.

Si les actions proposées par le PCC 2030 restent parfois généralistes et insuffisamment précises, voire trop ambitieuses, elles sont surtout souvent non chiffrées dans les coûts à prévoir. Ce flou ne permet pas d’identifier si les mesures proposées permettront d’atteindre les objectifs visés, ni lesquelles sont prioritaires. Cela rend quasiment impossible de

mesurer l’efficacité du PCC et crée une pression injustifiée sur certains secteurs économiques. C’est le dynamisme et la créativité des entreprises qui permettra d’atteindre les objectifs, avec des règles claires et un traitement équitable.

N’oublions pas que les entreprises genevoises sont pour la plupart en concurrence avec des entreprises d’autres cantons, voire d’autres pays, et cela doit impérativement rester à l’esprit de l’ensemble des responsables de la politique environnementale et climatique ; les mesures envisagées ne doivent pas pénaliser la compétitivité des entreprises genevoises, encore moins dans la période de crise actuelle. ■

* Pour le consulter, voir sous www.ge.ch/document/plan-climat-cantonal-2030-2e-generation-0. Ce document constitue une révision du Plan climat cantonal de première génération, adopté en 2015 par le Conseil d’Etat.

Entreprises et Etat

Un coup de pouce bienvenu pour l'emploi

L'Office cantonal de l'emploi dispose d'un arsenal d'allocations incitatives destinées à encourager les entreprises à engager des personnes au chômage. La CCIG a rencontré à ce sujet **Fabrice Schoch**, directeur du Service employeurs, **Caroll Singarella**, directrice du Service des mesures pour l'emploi et **Christian Ducret**, directeur du Service d'aide au retour à l'emploi à l'Office cantonal de l'emploi (OCE).



À qui s'adressent ces allocations ?

Ces allocations s'adressent aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés à réintégrer le marché du travail. À titre d'exemple : à des personnes ayant besoin de développer de nouvelles compétences, qui disposent de peu d'expérience professionnelle, qui ont besoin d'acquérir une formation certifiée (AFP, CFC) ou encore qui sont depuis plusieurs mois au chômage.

Avez-vous pu en mesurer les effets de ces allocations sur le long terme ?

Nous ne réalisons pas d'étude longitudinale pour mesurer l'effet des allocations octroyées sur le long terme. Nous pouvons en revanche affirmer que les réinscriptions au chômage dans les douze mois suivant l'octroi de la mesure sont moins élevées que si la mesure n'avait pas existé.

Ces allocations sont-elles avant tout des mesures d'aide sociale ou pensez-vous qu'elles ont un rôle à jouer dans la formation des personnes aux métiers de demain ?

Ce ne sont pas des mesures d'aide sociale. Elles ont un rôle à jouer

dans la formation des personnes pour mieux correspondre aux besoins du marché du travail et aux métiers de l'avenir. Le principal but de ces allocations est de favoriser une insertion ou une réinsertion professionnelle durable sur le marché du travail, tout en bonifiant l'employabilité de leurs bénéficiaires.

Les entreprises ne sont-elles pas tentées de profiter de ces allocations pour avoir de la main d'œuvre bon marché ?

Ces allocations ne sont pas prévues pour favoriser économiquement les entreprises, mais bien pour servir les intérêts des demandeurs d'emploi à retrouver un emploi durable. Il pourrait bien sûr arriver que des employeurs soient tout de même tentés d'en profiter. Pour limiter ce risque, les entreprises doivent présenter un plan d'initiation et d'accompagnement personnalisé, qui fait l'objet d'une évaluation par nos services avant tout octroi. Par ailleurs, si les rapports de travail sont résiliés sans juste motif pendant la mesure ou quelque temps après l'échéance de celle-ci, l'employeur est tenu de rembourser le montant des allocations perçues.

Quels sont les types de postes pouvant être pourvus par des personnes au bénéfice d'une allocation d'initiation au travail (AIT) ?

Les AIT concernent tous les types de postes quel que soit le secteur d'activité. Elles visent à développer, renforcer et compléter tous types de compétences (techniques, personnelles et/ou sociales) des demandeurs d'emploi.

L'allocation de formation (AFO) soutient l'apprentissage des adultes. Quels types d'entreprises font appel à cette mesure ?

L'AFO est principalement utilisée par les PME mais peut s'adresser à

toutes les entreprises formatrices qu'elles soient publiques, privées ou de types associatives, au même titre que pour l'apprentissage des jeunes.

L'allocation de retour en emploi (ARE) est une allocation uniquement genevoise, pourquoi ? Le chômage longue durée est-il particulièrement fort chez nous ?

L'ARE est effectivement une prestation genevoise financée par le budget cantonal. Des prestations en faveur des demandeurs d'emploi en fin de droit au chômage existent également dans d'autres cantons sous d'autres appellations et à d'autres conditions. Le chômage de

longue durée est légèrement supérieur à Genève par rapport à la moyenne suisse, mais il a bien diminué ces dernières années, avant la crise sanitaire de la COVID-19.

Les entreprises sont-elles satisfaites de ce système ?

Oui, les entreprises qui recourent à ces allocations sont satisfaites de ces prestations. Néanmoins, malgré nos campagnes d'information, nous constatons encore aujourd'hui que de nombreux employeurs méconnaissent les différents types d'allocations et leur intérêt. Nous devons donc poursuivre dans cette voie. ■

■ POUR EN SAVOIR PLUS: www.ge.ch/recruter-candidat-inscrit-au-chomage/recruter-grace-aux-allocations-ait-afo-are

Financer la croissance externe de l'entreprise grâce au *Private Equity*

Ce mode de financement présente des avantages certains: souplesse financière, soutien d'experts et accompagnement à long terme pour une intégration réussie.

De nombreux secteurs industriels ou commerciaux se trouvent dans une phase de maturité qui freine la croissance organique des entreprises. Procéder par croissance externe peut devenir impératif. Certaines PME vont ainsi entreprendre une acquisition afin de se renforcer et de consolider leur position sur certains marchés. Se tourner vers le *Private Equity* est une option de premier plan pour financer un tel projet.

Fonctionnement du *Private Equity*

Cet anglicisme correspond à un investissement en fonds propres dans des entreprises non cotées en bourse. En renforçant le capital de l'acheteur lors d'une croissance externe, le spécialiste en *Private Equity* met tout en œuvre pour accompagner le management. Il s'assure notamment que les conditions d'acquisition sont optimales et que la phase d'intégration se déroule sans faux pas.

Pourquoi privilégier le *Private Equity* ?

En privilégiant le recours à ce type de financement lors d'une opération d'acquisition, l'entrepreneur accroît sa puissance et sa souplesse financières qui lui permettront de développer sa société et de tenir son rang face à ses concurrents. L'entreprise conserve ainsi la marge de manœuvre que lui offre sa réserve de liquidité et se protège contre le risque d'une hausse des taux à laquelle elle s'exposerait en ayant recours à de la dette pour financer l'acquisition.

Un véritable partenariat

L'investisseur en capital risque met à disposition du dirigeant ses connaissances en termes

d'acquisition de sociétés. L'investisseur sera en mesure de piloter les diligences, structurer la transaction, aider à la négociation du contrat. Postacquisition, il pourra également proposer au dirigeant des outils pour l'intégration de l'entreprise acquise et l'adaptation de la gouvernance en fonction de la taille et des besoins du nouvel ensemble. La présence d'un investisseur financier permet ainsi au dirigeant de se concentrer sur la gestion de son entreprise.

C'est une garantie de création de valeur pour tous les actionnaires. Les deux parties seront gagnantes, c'est un partenariat "win-win".

Présente à Genève et Zurich, Capital Transmission SA, filiale à 100% de la Banque Cantonale de Genève, est spécialisée depuis 2008 dans le *Private Equity*, en Suisse et en Europe. Son équipe assiste les dirigeants et leurs projets d'expansion à partir d'un chiffre d'affaires de CHF 5 millions, quel que soit le secteur. "Capital Transmission SA accompagne des PME sans s'immiscer dans leur gestion, dans le rôle apprécié d'actionnaire minoritaire, sans siège au conseil d'administration", précise Frédéric Tixier, directeur général.

Une meilleure résilience

On constate, en conclusion, qu'en période de crise, les PME soutenues par des sociétés de *Private Equity* font preuve de plus de résilience que leurs concurrents. Ce mode de financement est aussi très utile lors d'opérations de transmission d'entreprises notamment au management.



Plus d'informations ?

058 211 21 42
info@capitaltransmission.ch

Rejoignez-nous sur
capitaltransmission.ch

CAPITAL TRANSMISSION AUTHENTIC SWISS PRIVATE EQUITY

Capital Transmission SA Quai de l'Île 17 Case postale 2251 CH-1211 Genève 2
Lintheschergasse 19 CH-8021 Zurich

Pour renforcer les potentiels de son entreprise, le Bilan Santé PME

Avec ce nouveau service proposé par la CCIG, les PME peuvent évaluer leurs forces et leurs vulnérabilités.

En quatre heures, la démarche permet de faire le point et de bénéficier de recommandations sur les cinq points névralgiques :

Organisation | Stratégie | Finances | Capital humain | Positionnement

Pour en savoir plus : www.ccig.ch/bilan-sante-pme

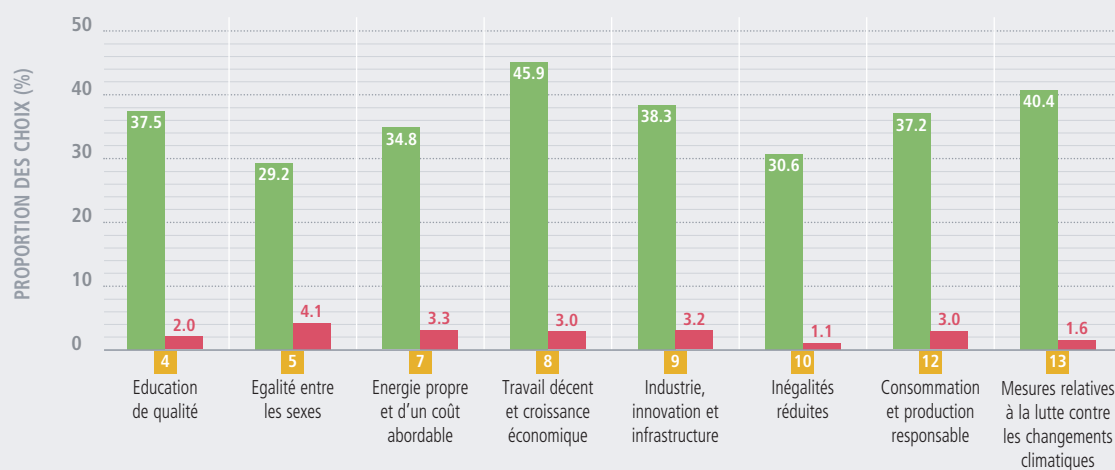


Etude sur la croissance

Les entreprises genevoises veulent croître « durablement » (partie 2)

Suite, dans ce numéro, des résultats de la deuxième partie de l'Etude « Quelle croissance pour Genève », présentés dans le CCIGinfo n° 6 de juin 2021. Un travail que la CCIG a mené sous le pilotage d'un comité scientifique. On y découvre des entreprises vertueuses, mais avec les pieds sur terre.

CHOIX RELATIFS AUX ODD



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Choix effectués/Options présentées ■ % CA alloué en moyenne si ODD sélectionné ■

Les barres vert clair s'obtiennent comme le ratio entre la proportion des choix effectués et celle des choix présentés pour chaque niveau. Chaque barre vert clair indique ainsi la probabilité qu'un niveau soit sélectionné, conditionnellement au fait qu'il soit présenté. Les barres rouges indiquent la proportion de chiffres d'affaires allouée en moyenne à un ODD dans le cas où il est sélectionné.

ODD environnemental est environ 15 % plus élevée que s'il n'y en a pas. Parmi les ODD spécifiquement considérés, six d'entre eux sont favorisés par les entreprises et, en premier lieu, Travail décent et croissance économique (ODD 8), suivi de : Éducation de qualité (ODD 4), Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), Industrie, innovation et infrastructure (ODD 9), Consommation et production responsables (ODD 12) et Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13).

Parmi les ODD spécifiquement liés au social, les entreprises montrent une nette préférence pour l'ODD 8, alors que les objectifs Égalité entre les sexes (ODD 5) et Inégalités réduites (ODD 10) n'ont pas la cote.

En conclusion, la durabilité est une notion bien comprise par les entreprises genevoises, mais celles-ci ne veulent ou ne peuvent pas s'y lancer à corps perdu sans une analyse fine de son impact sur la viabilité économique de leurs affaires. ■

■ POUR CONSULTER L'ÉTUDE SUR LA CROISSANCE :

www.ccig.ch/publication/etude-croissance

Dans cette deuxième partie, constituée d'une enquête menée auprès des entreprises genevoises, une large adhésion à la responsabilité

sociétale des entreprises (RSE) a déjà été constatée. Mais la plupart des sondés se disaient peu convaincus par l'atout économique de la durabilité et montraient une retenue dans la mise en place des mesures.

Sensibilité au coût

Après avoir testé leur compréhension de la RSE et quantifié la mise en place de mesures, l'étude s'est attachée à faire ressortir les préférences des entreprises en matière de développement durable, au moyen de la méthode dite des « préférences déclarées », qui consiste à mettre le répondant devant des alternatives hypothétiques.

Il en ressort tout d'abord que les entreprises ont tendance à choisir plus fréquemment une alternative comportant une dépense dans les ODD* (quels qu'ils soient). On peut en déduire que les entreprises sont donc favorables à contribuer au développement durable.

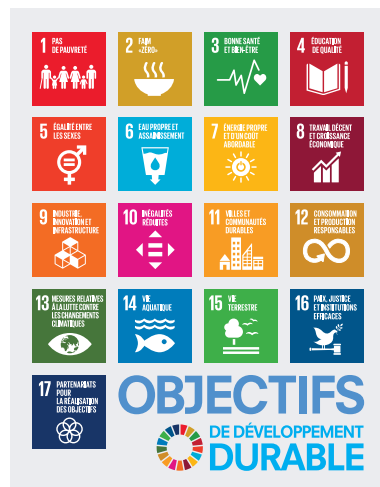
Toutefois, chaque augmentation d'un point de pourcentage du chiffre d'affaires à dépenser réduit la probabilité que l'entreprise sélectionne une option, dans une proportion allant jusqu'à 7 %.

L'environnement devant le social La probabilité de sélectionner une option dans laquelle se trouve un

Huit objectifs, ce n'est pas la lune !

Parmi les 17 ODD définis par l'ONU, seuls huit jugés comme pertinents pour les entreprises genevoises ont été retenus dans cette expérimentation. Ces huit ODD font partie des dimensions sociales ou environnementales du développement durable.

L'ODD 8 est sélectionné presque une fois sur deux quand il est proposé. À l'autre extrémité de cette distribution, les ODD 5 et 10 sont sélectionnés moins d'une fois sur trois. Ce graphique montre également les pourcentages moyens de chiffre d'affaires dédié à chaque ODD, au cas où cet ODD fait partie de l'alternative choisie. Les montants que les entreprises sont disposées à allouer aux ODD sont de l'ordre de 3 % de leur chiffre d'affaires. On remarque cependant des différences conséquentes entre les ODD. Par exemple, si l'ODD 5 est sélectionné relativement peu fréquemment, le montant dédié en cas de sélection (4.1 % du CA) s'avère plus élevé que pour tous les autres ODD.

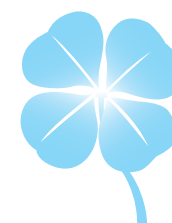


* ODD : Objectifs du développement durable définis par l'ONU

UTILITAIRES POLYVALENTS 100% ELECTRIQUES



GOUPIL



Chalut
Green Service

JUSSY 022 759 91 91
MIES 022 755 60 22
ACLENS 021 731 29 91

www.chalut-greenservice.ch

Mobilité

La tarification : outil indispensable ou nouveau piège à taxes ?

En avril 2021, la CCIG a eu l'occasion d'exprimer sa position en matière de mobilité dans le cadre de la mise en consultation de la loi fédérale sur les projets pilotes de tarification de la mobilité. Cette consultation s'inscrit dans une stratégie de long terme du Conseil fédéral visant à réformer la taxation de la mobilité et le financement des infrastructures de transport. Le point sur la question.



L'idée est séduisante et a déjà fait l'objet dans les colonnes du CCIGinfo de plusieurs articles¹ : pallier la diminution des rentrées fiscales liées à la taxation des carburants fossiles grâce à un système alternatif de taxation des déplacements (redevance kilométrique, péage urbain ...). Londres, Stockholm et Oslo ont, depuis plusieurs années, mis en place des systèmes de péage urbain afin de lutter contre les embouteillages. En Suisse, c'est un système de redevance kilométrique s'appliquant aux transports individuels motorisés privés et professionnels ainsi qu'aux transports publics qui se profile. Concrètement, il s'agirait de taxer les déplacements en fonction de plusieurs paramètres tels que les kilomètres parcourus, les heures et la zone du déplacement.

Au-delà de l'aspect fiscal et de la problématique du financement des infrastructures, la volonté du Conseil fédéral est également de répondre à des objectifs environnementaux et de décongestionner les réseaux de transport en influant directement sur la demande.

Soumis en consultation jusqu'au 17 mai 2021, le dernier projet de loi portant sur cette thématique visait à permettre la mise en œuvre, dans le cadre de projets pilotes, du principe de la tarification de la mobilité afin d'influer sur la demande de transport. La CCIG s'est opposée au principe de tarifi-

cation de la mobilité tel que présenté car elle prévoit une hausse importante des coûts de déplacement pour les usagers et les entreprises dans l'hypothèse de l'adoption d'un tel système. En voici les raisons principales.

Des objectifs réorientés

La stratégie du Conseil fédéral sur la tarification de la mobilité de 2016 et le rapport consécutif de 2019 visaient la pérennisation des sources de financement des infrastructures de transport. Or, dans le projet présenté en 2021, le principe de compensation de la diminution progressive des rentrées financières liées à l'utilisation de carburants fossiles par un système de tarification de la mobilité a été totalement évacué au profit d'un objectif déclaré visant à influencer la demande et le comportement des usagers. Cet objectif induit la nécessité d'augmenter drastiquement le coût de la mobilité par rapport aux standards actuels afin d'être suffisamment dissuasif et d'obtenir les effets escomptés, à savoir une réduction de la demande de transport.

Un réel impact sur les usagers ?

L'utilisation du « mobility pricing » dans le but de décongestionner les infrastructures de transport se heurte à plusieurs difficultés majeures. D'une part, l'hypothèse sous-jacente dépend de l'élasticité de la demande de transport, qui est

en grande partie conditionnée par les besoins professionnels des usagers. À priori, tout porte à croire que cette élasticité est faible, comme en témoigne le fait que les entreprises et les usagers circulant aux heures de pointe continuent de le faire malgré les désagréments importants et la perte de temps que cela induit.

D'autre part, les exemples étrangers de péages urbains comme celui de Londres ont démontré l'importance que revêt le développement parallèle des infrastructures de transport sous peine d'être rapidement « rattrapés » par l'augmentation structurelle de la demande. Se reposer uniquement sur des incitations financières dissuasives afin de réduire les goulets d'étranglement et les pics de fréquentation est irréaliste à l'horizon des prochaines décennies. C'est la raison pour laquelle il est indispensable d'investir dans des infrastructures majeures à même d'avoir un impact significatif, telles que le projet de contournement autoroutier Est à Genève dit « Grande Traversée du Lac », actuellement en quête de financement à Berne.

Principe de l'utilisateur-payeur

L'un des arguments régulièrement mis en avant dans le cadre des discussions autour de la tarification de la mobilité est sa compatibilité avec le principe dit de l'utilisateur-payeur. Or, la CCIG relève que le mécanisme de financement des infrastructures est déjà en grande partie conforme à cette logique économique. En effet, s'agissant du secteur routier, les mécanismes de financement de la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001), ainsi que de l'impôt et de la surtaxe sur les huiles minérales² reposent sur ce principe : la très grande majorité du financement de la « caisse routière » est donc déjà conforme au principe de l'utilisateur-payeur.

Baisse de l'attractivité du centre-ville

Dans l'hypothèse de la mise en place d'un système de tarification de la mobilité renchérissant les déplacements au centre-ville, l'impact pour l'activité économique et les commerces urbains serait énorme, d'autant plus dans les agglomérations frontalières telles que Genève. En effet, il est à craindre qu'un tel système pousse les usagers à consommer dans les centres commerciaux périphériques de l'autre côté de la frontière, pénalisant ainsi le tissu économique genevois et provoquant potentiellement des effets contre-productifs en matière de pollution en augmentant la durée des trajets en transport individuel motorisé.

Taxation du comportement

Le risque de hausse incontrôlable des coûts en cas de mainmise accrue du marché de la mobilité de la part de l'Etat est immense. Dans le cas du transport professionnel, l'augmentation régulière et importante de la RPLP fait en effet craindre une évolution similaire dans l'hypothèse de la mise en place d'un système de tarification de la

mobilité généralisé. De plus, le remplacement d'une taxation de la consommation au profit d'une taxation du comportement n'apparaît pas comme souhaitable du point de vue de la liberté de commerce et d'industrie.

S'il est vrai que la pérennisation du financement des infrastructures représente effectivement un défi, cela ne constitue pas une raison pour se lancer tête baissée dans un projet séduisant mais comportant des risques considérables sur le plan des coûts de la mobilité.

Plus largement, des interrogations subsistent sur le plan juridique, la gratuité des routes publiques étant actuellement garantie par la Constitution fédérale. Genève s'étant d'ores et déjà profilée afin de bénéficier d'un projet pilote de tarification de la mobilité, il est fort probable que les prochaines années permettront de cerner plus concrètement les forces et les faiblesses de ce système et, surtout, de mesurer l'adhésion de la population à ce principe qui pourrait changer son rapport à la mobilité. ■

CCIG

Nouveau venu au service Export



Le Service Export vient d'accueillir un nouveau collaborateur. Après avoir travaillé dix ans comme responsable du Département importation d'un transitaire basé à Genève aéroport, **Benoît Repond** a passé 24 ans dans une maison joaillière de la place en tant que responsable logistique import-export avant de rejoindre la CCIG.

Ce nouveau poste lui permet de découvrir de nouvelles facettes du commerce international.

La CCIG est désormais aussi sur Instagram



¹ Voir les numéros de juin 2017 et d'avril 2020.

² L'impôt sur les huiles minérales diffère selon les produits et leur utilisation (carburant, combustible, usages techniques). En 2020, l'impôt et la surtaxe sur les huiles minérales se montent par litre à 76,82 centimes pour l'essence sans plomb et 79,57 centimes pour l'huile diesel.

Agenda

Mardi 21 septembre 2021 de 17h30 à 21h

Bâtiment des Forces Motrices

Les Grands Prix de l'économie



Créés en 2012, le **Prix de l'économie genevoise** et le **Prix de l'innovation** ont pour but de promouvoir et valoriser le tissu économique genevois. Ils visent également à honorer des entreprises dont la réputation et le rayonnement véhiculent une image positive et dynamique de Genève.

En 2021 s'ajoute le **Prix de l'égalité**, qui a pour but de mettre en lumière la nécessité d'atteindre cette égalité en entreprise, en récompensant une qui fait des efforts particuliers en la matière.

Save the date

En partenariat avec Swiss Risk & Care

Mardi 29 juin 2021 de 8h30 à 10h - EN LIGNE

Le monde du travail d'après... Quel est l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises et leurs employés ?

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch



En partenariat avec KPMG et STSA

Mercredi 30 juin 2021 de 12h à 13h30
EN LIGNE et EN ANGLAIS

Responsible Business Initiative: What should my company implement? What is expected ?

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch



The ICC-CCIG Series

Jeudi 1^{er} juillet 2021 de 18h à 18h30
EN LIGNE et EN ANGLAIS

Business and Human Rights

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch



Formation Export

Mardi 29 septembre 2021 de 8h45 à 11h45 - CCIG

Carnets ATA

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch



Swiss Board Institute

Jeudi 30 septembre 2021

IMD Business School, Lausanne

Journée du Conseil d'administration

La Journée du Conseil d'administration s'adresse aux membres de conseils d'administration et de directions générales d'entreprises cotées et non cotées de Suisse Romande. Elle leur propose un forum pluridisciplinaire de qualité consacré à la fonction d'administrateur.

Les administrateurs d'une entreprise membre de la CCIG bénéficient d'un rabais de 200 francs sur les frais d'inscription (690.- francs au lieu de 890.-).

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : swissboardinstitute.ch/la-journee



IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG. Paraît 12 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition:
Alexandra Rys

Rédaction:
Mohamed Atiek, Karin Byland, Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier, Alexandra Rys, Erik Simonin

Publicité:
HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception : ROSS graphic design

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny

Informations:
publications@ccig.ch



Maison de l'économie
Bd du Théâtre 4 - 1204 Genève
Tél. + 41 (0)22 819 91 11
Fax + 41 (0)22 819 91 00
www.ccig.ch



imprimé en suisse

EDITEUR

PARTENAIRES

PLATINE

SKYNIIGHT

OR



ARGENT



BRONZE



Ceci n'est pas un lac.

Pour nous, c'est d'abord une immense source d'énergie naturelle pour notre réseau thermique, capable d'apporter plus de 80% de fraîcheur et de chaleur renouvelables pour vos bâtiments d'ici 2030. Vous allez vraiment admirer votre lac autrement.

sig-ge.ch/genilac

GeniLac^o

Une réalisation du programme Thermique2030^o SIG

